



Sommaire

- 1 > Au-delà des premières mesures encourageantes mais surtout spectaculaires, une attente républicaine forte du rétablissement d'un vrai service public de l'éducation
- 2 > Epreuve de philosophie : de beaux sujets dans les séries technologiques
> Juin : le mois de l'absurde, le mois du stress !
- 3 > La défense de l'enseignement professionnel public et national
> L'intersyndicale des GRETA demande au ministre de redonner d'urgence un sens à la mission des GRETA
- 4 > Etre PLP et vivre le bac pro 3 ans à la Réunion
- 5 > STI2D unique ?
- 6 > Enseignements d'exploration à dominante économique : chronique d'un échec annoncé
- 7 > Apprentissage et maturité
> Le C.L.E.M.I. : créateur de la " semaine de la presse à l'école "
En direct des CPC :
- 8 > Compte rendu de la CPC n°8
- 9 > Textes officiels :
Cliquez, nous ferons le reste !

Au-delà des premières mesures encourageantes mais surtout spectaculaires, une attente républicaine forte du rétablissement d'un vrai service public de l'éducation

En mai dernier nous faisons, de façon prémonitoire, la demande au ministre nouvellement nommé, de la publication des rapports de l'Inspection générale et de la Cour des comptes concernant les dernières réformes. La multitude des rapports publiés soudainement à l'arrivée de la nouvelle administration est impressionnante et riche d'enseignements, même si nous attendons toujours les résultats de la mission d'évaluation de l'Inspection générale sur le contrôle en cours de formation.

On comprend notamment pourquoi les rapports concernant la réforme de la voie professionnelle avaient été passés sous silence : on y découvre avec intérêt que l'objectif de réduction du nombre de sorties sans diplôme est loin d'être atteint, même si le propos est nuancé. En effet, il manque un outil statistique qui permette le suivi des élèves sortants, notamment en ce qui concerne les réorientations vers l'apprentissage...

Si nous salvons la réduction à 15 heures au lieu de 18 heures devant élèves du service des professeurs stagiaires, nous observons que l'actualité s'avère encore très chargée avec l'intersyndicale de défense des GRETA (neuf organisations dont le SNALC-FGAF) et l'intersyndicale de défense de l'enseignement professionnel.

Le SNALC-FGAF avec l'intersyndicale des GRETA a été reçu dès le 14 juin par le conseiller social du ministre Bernard Lejeune, assisté de Jean-Marie Panazol, doyen de l'Inspection générale pour le groupe économie-gestion. Les consultations se poursuivent en juillet.

Nous formons le vœu que ces consultations ne soient pas de pure forme et que le ministre saura entendre les recommandations des professionnels de l'Education nationale, issus de toutes les catégories de personnel et soucieux de la réussite de tous les jeunes et de tous les adultes en formation au sein du service public national de l'éducation.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU
Secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique

Epreuve de philosophie : de beaux sujets dans les séries technologiques

Alors que les élèves viennent de passer la première épreuve du baccalauréat, celle de philosophie, on ne peut que se réjouir des sujets proposés dans les séries technologiques. En effet, les candidats ont pu travailler sur un grand texte de Hobbes sur la notion de " bonne loi " ou répondre à la très intéressante question " la recherche de la vérité peut-elle se passer du doute ? ".

Mais c'est le second sujet de dissertation qui attire tout particulièrement notre attention, car il paraît bien être le plus beau de tous les sujets posés lors de cette session : " Faut-il être cultivé pour apprécier une œuvre d'art ? ". Il est agréable de voir que l'on propose aux élèves des séries technologiques des sujets de grande qualité sur des concepts riches. La question de la valeur de l'art, de son intérêt et de son rapport avec la culture est d'une importance cruciale dans la société de consommation qui environne nos élèves. Donner une chance aux candidats des séries technologiques de prendre le temps de la réflexion dans ce domaine nous semble donc heureux.

Jean-Rémi GIRARD
Secrétaire national à la pédagogie

Juin : le mois de l'absurde, le mois du stress !

En 2011, Marisol Touraine, député devenu depuis ministre, organisait à l'Assemblée Nationale un colloque sur les risques psycho-sociaux dans l'entreprise. Il en ressortait que les injonctions contradictoires, la perte de sens du travail demandé et la réduction des délais constituaient des facteurs de risque majeurs. Force est de constater qu'au mois de juin, alors que les professeurs ne cessent d'entendre des commentaires naïfs ou hostiles du genre " c'est bien, pour vous l'année est finie... ", **ils sont au contraire soumis aux trois facteurs de risque en même temps.** Certains cochent frénétiquement des " livrets de compétences " ineptes et inutiles. D'autres font passer les rares épreuves d'examen qui demeurent – particulièrement dans la voie professionnelle – et courent le risque élevé de voir leurs notes faire l'objet d'une péréquation en vue de lisser les écarts entre jurys (sic) ou de ne servir à rien, car l'épreuve de rattrapage donnera le bac à l'élève. Enfin certains s'échinent vainement à remplir les tableaux préétablis par les régions en vue de soumettre des projets pédagogiques pour 2012-2013.

On observe ici que les régions ont transféré aux dispositifs d'appel à projet la technique de l'usine à gaz initiée par le ministère pour le paiement des frais et indemnités d'examen, technique visant officiellement à uniformiser le système entre les académies mais qui présente surtout l'avantage pour l'administration de décourager les professeurs de demander les indemnités et remboursements de frais auxquels ils ont droit. Au lieu d'une présentation synthétique de projet avec des objectifs par groupe d'élèves et un budget sous forme

de tableau de synthèse avec recettes et dépenses, les innocents (toujours les mêmes d'ailleurs), qui ont pris la peine de soumettre un projet après avoir défini des objectifs et des moyens et surtout après avoir interrogé depuis au moins deux mois des prestataires extérieurs compétents mais pas nécessairement " labellisés " DRAAC ou autre, s'échinent à remplir les pages successives du logiciel ad hoc fort complexe et qui n'enregistre pas les données au fur et à mesure de façon simple. Autrefois, ce travail était fait par le secrétariat à qui on confiait une version manuscrite lisible. Maintenant faute de personnel, le professeur saisit lui-même le dossier et après avoir passé un temps infini devant une machine rétive, il n'est pas rare qu'il se rende compte qu'il n'a pas le document miracle requis nommé " accord de partenariat " et qu'il ne l'aura pas à temps. Bref, à un moment où chacun empile les convocations pour les surveillances, les interrogations, les visites de stage, les bonnes âmes en cause constatent qu'elles ont purement et simplement perdu (et fait perdre à leurs prestataires) des heures, voire des journées entières.

On nous submerge de tâches annexes inutiles, dévoreuses de temps et dépourvues de sens : après le ministère, les régions augmentent elles-mêmes les risques psycho-sociaux chez les professeurs qui tentent de faire preuve d'imagination dans l'intérêt de leurs élèves. A quand le respect des enseignants de la part de tous les échelons de l'administration ?

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

La défense de l'enseignement professionnel public et national

Dans le cadre de l'action intersyndicale pour la défense de l'enseignement professionnel public, une lettre sera prochainement adressée au Premier Ministre : nous voulons que l'enseignement professionnel continue de relever de l'Etat et non des Régions.

Par ailleurs, le SNALC-FGAF se bat depuis longtemps contre la généralisation du contrôle en cours de formation en bac pro. Et aujourd'hui, ce n'est plus le SNALC-FGAF seul mais une intersyndicale qui interpelle les autorités sur la désorganisation des cursus et la dévalorisation du diplôme obtenu quasiment uniquement en CCF désormais.

Une pétition intersyndicale est en cours d'élaboration. Nous vous la transmettrons dès que possible.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

L'intersyndicale des GRETA demande au ministre de redonner d'urgence un sens à la mission des GRETA

Le 7 juin dernier se sont tenues à Paris les assises nationales des GRETA réunissant tous les syndicats, en présence de Raymond Astier, initiateur de la formation permanente et créateur des GRETA au début des années 1970. On y a étudié le fruit des contre-assises académiques qui a abouti à un livre blanc.

Les interventions depuis la tribune comme depuis la salle ont montré combien la formation continue sous toutes ses facettes est multiple, et surtout indispensable à l'économie française. Il s'avère que les stagiaires formés sont très majoritairement satisfaits du service et des conseils apportés.

Mais il s'avère aussi et surtout que l'ensemble du personnel des GRETA de toute la France est épuisé, surchargé de travail et totalement démoralisé : il se sent privé du sens de son travail, à savoir assurer un service public au profit de tous les adultes demandeurs de formation.

La journée s'est conclue sur la nécessité de demander une audience intersyndicale au nouveau ministre. La de-

mande écrite officielle faite le vendredi 8 juin a reçu une réponse positive dès le lundi suivant, et les représentants désignés par l'intersyndicale ont été reçus le 14 au matin pendant une heure et demie par Messieurs Lejeune et Panazol, respectivement conseiller social du ministre et doyen de l'Inspection générale d'économie-gestion. Le livre blanc issu des contre-assises a été remis aux représentants du ministre. Après avoir longuement souligné les difficultés d'ordre juridique liées à la loi Warsmann, le conseiller social a évoqué l'éventualité de l'étude d'un texte modificatif à la session parlementaire d'automne. Le front syndical uni a affirmé la nécessité de préserver la notion de service public de la formation continue et remis en cause la nécessité de rentabilité dans certains de ses domaines d'activité. Le SNALC-FGAF a particulièrement souligné la démoralisation du personnel liée à la perte du sens de leur mission.

L'intersyndicale a indiqué son attente d'un signe favorable fort de la part du ministre avant la fin du mois de juin.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

**Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA****

Etre PLP et vivre le bac pro 3 ans à la Réunion

A l'heure du verdict de la première session du bac professionnel en 3 ans, nous, enseignants, pouvons déjà lever le voile sur les résultats pédagogiques et disciplinaires de cette réforme tant rejetée par le SNALC !

La réforme exprime la volonté d'uniformiser les baccalauréats de la voie générale et de la voie professionnelle. N'est-elle pas, en vérité, un acte manqué du Ministère de l'Education nationale ?

L'exemple de l'Académie de La Réunion permet de présenter les effets désastreux de ce choix.

Cette belle île tropicale de l'Océan Indien, académie dans laquelle le SNALC-FGAF est majoritaire dans les Lycées Professionnels, possède une population scolarisée nombreuse (1/8 de la population totale, soit 105 000 élèves). Démographie et scolarisation sont toujours dynamiques.

De 1960 à ce jour, notre pays y a développé un enseignement primaire de type européen, construit un enseignement secondaire, créé un enseignement supérieur. En son sein existent un peu plus de 17 000 élèves qui ont choisi la voie professionnelle.

D'ailleurs, on retrouve l'ensemble des filières professionnelles dans les 13 Lycées Professionnels et SEGPA de l'île. Il y a bien longtemps que l'on en n'a pas créé !

Cette formation en LP représente pour ces élèves une véritable opportunité de trouver du travail, sans faire des études longues, sur un marché du travail réunionnais où règnent la précarité de l'emploi et le chômage (40% de la population active), notamment chez les jeunes.

En effet, la voie professionnelle propose des débouchés très intéressants à La Réunion car pour certaines formations, nos diplômés ont de grandes chances de trouver du travail, en particulier dans l'hôtellerie, le bâtiment et l'artisanat.

On comprendra alors pourquoi les 1 620 professeurs de Lycées professionnels sont attachés à la reconnaissance de leur enseignement. Ils sont des agents majeurs de l'économie locale, formateurs essentiels des jeunes professionnels, acteurs économiques par leur investissement individuel. Les professeurs de lycée professionnel ont un rôle social au quotidien, qui mérite reconnaissance, au même titre que l'ensemble des membres de la Fonction publique.

Pour en revenir à la réforme du bac pro 3 ans, elle n'a pas été si positive qu'on voulait nous le faire croire.

En effet, **nous déplorons la perte d'une année de formation** avec la suppression des BEP. Au lieu de former en 4 ans, le bac repose désormais sur 3 années avec un programme plus ambitieux, plus fourni et surtout très lourd – mais pas forcément adapté à la réalité du marché du travail.

Que penser également de l'utilisation abusive des CCF qui sont pour le Ministère le moyen de faire des économies et de

laisser toute l'organisation du travail aux seuls enseignants n'ayant comme références que des textes contradictoires et souvent incompréhensibles ? Lourde tâche qui pose énormément de problèmes et qui n'est pas toujours rémunérée !

Que dire des sujets qui ne sont pas toujours en adéquation avec les règles et méthodes dispensées aux élèves ? Le sujet d'histoire/géographie en est une preuve flagrante. En effet, sont mélangées les deux disciplines et le sujet de géographie, présentant le plus de points, ne comprend aucun document d'étude. Ce qui est une hérésie pour des géographes !

De plus, la création de CAP, qui devait être la contrepartie de la fin des BEP, n'a pas répondu aux attentes des élèves.

Par manque de capacités d'accueil, il est fréquent de constater que beaucoup d'entre eux se retrouvent, à chaque rentrée, exclus du système scolaire.

Non seulement la capacité d'accueil des " nouveaux " CAP n'a pas augmenté, mais on y oriente le public des BEP au détriment des jeunes relevant autrefois du CAP. Quelle perspective d'avenir pour ceux qui composaient jadis le contingent des CAP ? Voilà une autre explication de la déscolarisation des jeunes.

Enfin, pour finir avec les CAP, les créations promises n'ont été en réalité que le renforcement de spécialités existantes et les demandes des enseignants pour des nouvelles formations ont tout simplement été refusées. Il en fut de même pour les poursuites d'études de certains CAP pour lesquels la création de bac pro n'était pas intéressante pour les chefs d'établissements alors qu'il y a des débouchés localement.

Finalement ce bac pro 3 ans, tant défendu par le SNETAA-FO, n'apporte en réalité aucun avantage pédagogique et encore moins disciplinaire.

Le constat est terrible :

- des pertes d'heures d'enseignement, des suppressions de postes et de formations,
- une déscolarisation massive,
- une pénible organisation des CCF pour les PLP.

Et surtout, que peut-on penser de la valeur de ce diplôme présenté, dans sa structure, comme l'équivalent du bac général ? En fait, il est la conséquence de cette volonté inavouée du Ministère de l'Education nationale de sacrifier l'enseignement professionnel sur l'autel de la réduction budgétaire.

La Réunion, si loin de la métropole, n'échappe pas elle aussi à la désillusion éducative.

Les lycées professionnels servent depuis longtemps de laboratoire expérimental. Le nouveau ministre de l'Education souhaite-t-il, comme son prédécesseur, intégrer le contrôle continu au baccalauréat ?

Guillaume LEFÈVRE
Commissaire PLP, académie de La Réunion

STI2D unique ?



La réforme du lycée et de la voie technologique en particulier a été voulue officiellement pour permettre aux jeunes d'opérer un choix éclairé quant à leur poursuite d'études. Il y a longtemps que l'on sait que les choix d'orientation se font à une période de la vie où les jeunes se cherchent, ne savent pas vraiment qui ils sont, ce qu'ils veulent faire et surtout n'ont pas d'idée des voies qui s'offrent à eux. **L'intention est donc louable. Sa mise en œuvre peut néanmoins laisser perplexe et c'est ce que nous examinerons ici plus particulièrement en ce qui concerne les STI2D.**

Ainsi, aujourd'hui, par suite d'une formation essentiellement généraliste, les élèves sortant de Seconde générale n'ont plus aucune idée de ce que peuvent représenter les enseignements dispensés dans les différentes propositions de baccalauréats qui leur sont offertes et encore moins des différentes spécialités qui peuvent y être enseignées, en particulier dans les 4 spécialités différentes de STI2D ; Architecture et Construction (AC), Innovation Technologique et Eco-Conception (ITEC), Energie et Environnement (EE), Système d'Information et du Numérique (SIN).

La principale cause de cette ignorance est sans nul doute le mode de fonctionnement des enseignements d'explorations de Seconde. Rappelons que si ces enseignements d'exploration n'ont pas vocation à préfigurer une orientation vers une série particulière du baccalauréat mais à vérifier le goût et l'aptitude pour un domaine spécifique, cette réforme s'inscrit dans l'obsession de réduire la prédominance numérique de la filière S, en permettant aux jeunes issus de STI2D d'accéder par les classes préparatoires aux concours des écoles d'ingénieurs. Dans cette logique de découverte, toutefois, on peut s'interroger sur l'existence de plusieurs incohérences du système actuel. La première réside dans le fait qu'un des deux enseignements d'exploration obligatoires doit être un enseignement d'exploration à dominante économique : sachant que tous les enseignements d'exploration ne sont pas disponibles dans tous les établissements, cela revient à rendre obligatoire l'enseignement économique existant dans l'établissement où l'élève se trouve et ne laisse plus que la possibilité de choisir un seul enseignement d'exploration dans le domaine technologique industriel, voire deux dans le meilleur des cas.

Le constat que les établissements ne proposent pas tous un panel respectable d'enseignements d'exploration et que les élèves soient encore obligés de se diriger vers le lycée ad hoc est une autre incohérence. De plus, certains de ces enseignements étant contingentés, les élèves n'ont pas la garantie de pouvoir suivre l'enseignement qu'ils souhaitent vraiment même dans un lycée qui le propose.

Autre difficulté à nos yeux : les jeunes n'accordent de valeur et donc ne travaillent que si les enseignements font l'objet d'une évaluation. Or ce n'est pas le cas des enseignements d'exploration, d'où de réelles difficultés à faire s'investir des élèves peu motivés : nous prévoyons déjà les injonctions comminatoires de certains à l'endroit des professeurs pour " travailler autrement ".

En résumé, nous déplorons l'absence d'équité du système résultant de la complexité extrême de la réforme qui contraint

les établissements à chercher des solutions locales.



Face à ce constat, l'Inspection Générale suggère plusieurs adaptations. Selon elle, il convient tout d'abord de répartir plus largement l'offre d'enseignements d'exploration et de faire oublier le profil historique de chaque établissement. Il est également question de remettre en cause la possibilité pour les établissements d'autoriser le cumul de deux enseignements orientés vers un même domaine, comme c'est le cas par exemple pour les " Sciences de l'Ingénieur " et " Création et Innovation Technologique ", un choix qui in fine s'apparente à une pré-orientation. L'aménagement qui nous préoccupe le plus concerne la proposition de retarder le choix des spécialités en classe de Première STI2D. Les recteurs ont d'ores et déjà suggéré aux chefs d'établissements l'initiative de procéder à un recrutement dans cette filière sans que les élèves définissent la spécialité qu'ils présenteront à l'examen.

Pourtant, rien n'empêche à ce jour un élève de désertir la spécialité qu'il a choisie en entrant en Première. Ni l'inscription à l'examen, ni le diplôme qui leur sera remis ne mentionneront d'ailleurs la spécialité suivie sur les deux années d'enseignement. Les modalités liées à l'examen imposent tout de même qu'un projet soit conduit sur l'année de Terminale, et l'élève devra bien choisir un thème en rapport avec l'une des spécialités proposées dans son établissement. L'Inspection générale préconise que les élèves s'expriment dans les deux mois suivant la rentrée scolaire mais viendra fatalement le problème des répartitions entre les spécialités. Comment refuser un choix exprimé par un élève sous prétexte que les places sont contingentées ? Les enseignants devront-ils accepter de prendre en charge des groupes de spécialités hétérogènes, à l'instar de nos collègues professeurs des écoles parfois obligés d'enseigner conjointement plusieurs disciplines sur deux, voire trois niveaux ? Ou bien devons-nous frustrer des élèves motivés pour une spécialité en leur imposant une autre faute de places ?

Dès la réflexion sur la réforme du lycée, le SNALC-FGAF avait insisté sur le fait que les enseignements d'exploration puissent être offerts à tous et surtout, qu'ils ne soient pas déconnectés des spécialités et des filières proposées aux baccalauréats. Dans cette logique d'exploration des différentes disciplines, l'idéal aurait été que les élèves puissent suivre un module de chacun des enseignements existants. Un élève ainsi éclairé aurait eu une bien meilleure idée des choix qui se présentent à lui. Au lieu de cela, il a été imposé un enseignement obligatoire au profit d'un lobbying particulier que personne ne semble remettre en cause pour l'instant. La politique des établissements dans le domaine de l'orientation attisera certainement la concurrence entre les collègues et entre les lycées. Pour attirer le " chaland " il y a fort à parier que cette liberté dépasse la préoccupation pédagogique pour ne devenir qu'une subtilité mercantile. Ce n'est certainement pas un modèle d'école que nous souhaitons.

**Gaëtan MALEJACQ
et Guy-Hervé WESTERMANN
Académies de Rennes et Strasbourg**

Enseignements d'exploration à dominante économique : chronique d'un échec annoncé

Lors de la mise en place de la réforme du lycée, le SNALC-FGAF avait fait état de ses vives réserves sur le principe même des enseignements d'exploration en Seconde, notamment parce que nous ne sommes pas opposés au principe des enseignements de détermination, et aussi parce que nos élèves consommateurs viennent acheter des notes dans les différents cours et n'ont que rarement la curiosité intellectuelle requise pour profiter des enseignements d'exploration qui ne sont pas notés. Le cas de cet enseignement d'exploration nous laisse perplexes quant aux pratiques du ministère.



L'enseignement d'exploration à dominante économique obligatoire après deux ans de mise en œuvre : complexité et essoufflement.

Les élèves devaient avoir le choix entre " sciences économiques et sociales " (SES) ou " principes fondamentaux de l'économie et de la gestion " (PFEG). Dans les faits, certains établissements n'ont pas proposé PFEG faute d'enseignants en économie-gestion, d'autres, en fonction de critères variables, ont imposé l'un ou l'autre, plutôt l'un que l'autre d'ailleurs puisque le nombre de professeurs de SES est notoirement plus élevé que celui de professeurs d'économie-gestion.

L'interprétation de la notion enseignement d'exploration a varié entre SES et PFEG, entre académies et même lycées. Certains axant plus sur l'exploration à l'extérieur du lycée, d'autres continuant à faire un cours avec des évaluations notées de manière classique. En PFEG, on a peut-être plus insisté sur l'aspect novateur. Cet enseignement a été parfois (souvent ?) confié aux nouveaux venus dans le lycée, stagiaires notamment, avec pour mission de " donner envie " pour la filière. Or une règle de la " mercatique " ou de la " communication " veut que l'on ne vende ou ne vante bien qu'un produit ou un service que l'on connaît bien.

Il était dit que l'enseignement d'exploration était certes un enseignement, mais la partie exploration signifiait plus d'autonomie pour les élèves, donc pas de notation. Or, les élèves ont le réflexe de venir en classe chercher des notes et une amélioration de leur moyenne : un enseignement ne rapportant que des appréciations ne leur paraît pas aussi sérieux, ils finissent par moins s'investir.



On ne change pas les mentalités en un an ou deux.

Si on veut impliquer les élèves dans ces enseignements tout au long de l'année, il faudrait commencer par leur expliquer pourquoi il n'y a pas de notation et en quoi c'est novateur. Certains élèves ont bien compris, mais ce sont plutôt ceux qui ont, déjà, la curiosité d'apprendre.

Pour réduire ce déséquilibre structurel, le ministère propose de fusionner les deux enseignements en créant le nouvel enseignement d'exploration " connaissance du monde économique " en remplacement des deux précédents.

On nous annonce en juin une expérimentation dès septembre 2012 dans une vingtaine d'établissements alors même que les choix des familles, les répartitions, les commandes d'ouvrages sont faits. Il y a de quoi être perplexes. Surtout quand on connaît la propension à ne pas analyser ses expérimentations que manifeste le ministère.

Le contenu du programme est une addition de SES et PFEG. Traiter 8 à 12 thèmes à raison d'une heure et demie par semaine relève du saupoudrage. Et on voudrait fusionner les deux disciplines qu'on ne s'y prendrait pas autrement. L'exercice de style des inspecteurs généraux lors de la commission spécialisée lycée du 20 juin fut admirable. On tente de nous vendre cette idée comme venant du terrain, c'est-à-dire des professeurs eux-mêmes.

Voudrait-on déclencher une guerre entre professeurs de disciplines différentes ? Plus grave, voudrait-on éliminer la voie technologique tertiaire ? Professeurs de SES et professeurs d'économie-gestion sont des spécialistes hautement compétents dont les approches différentes sont nécessaires à la pluralité des points de vue à enseigner aux jeunes. Nous demandons donc une large concertation avant de se précipiter sur des solutions à court terme qui pourraient se révéler très dommageables à long terme. Gageons que les concertations annoncées par le nouveau ministre porteront aussi sur ce dossier sensible.

**Marie-Françoise Barillot et
Anne-Marie Le Gallo-Piteau
Académies de Reims et Lyon**

Apprentissage et maturité

L'apprentissage, et sa formation en alternance, est proposé de toutes parts comme la solution miracle aux sorties sans diplômes et au besoin de trouver un sens à la formation.

Toutefois on constate que sur le long terme le développement de l'apprentissage se fait par les étudiants au-delà du bac et non par les jeunes en formation au niveau V. La plate-forme "VIP alternance" mise en place dans le Rhône en est un exemple clair : seulement 20% des offres pour des jeunes au niveau V ou en bac pro contre 40% pour des jeunes en BTS/DUT et 40% en licences, masters ou diplômes d'ingénieurs. Clairement, l'immense majorité des offres visent des jeunes ayant mûri leur projet et choisi l'alternance non seulement pour l'expérience concrète qu'elle apporte grâce aux périodes longues de présence en entreprise et la fréquente pré-embauche qu'elle permet, mais aussi pour la rémunération même faible qu'elle offre.

Nous croyons profondément que l'apprentissage constitue une excellente solution pour des jeunes qui visent l'excellence dans un domaine qu'ils ont choisi avec leur famille après mûre réflexion – les compagnons du Tour de France en sont

souvent la preuve. Mais l'apprentissage ne saurait être la solution miracle pour donner du sens à des formations destinées à des jeunes dépourvus de maturité et sans soutien familial. Les "décrocheurs" sont des jeunes à qui le goût et le sens de l'effort n'ont été inculqués ni par leur entourage proche ni par l'institution qui met depuis trop longtemps "l'enfant au centre du système", sans lui offrir les moyens de sa réussite par l'effort. Les "décrocheurs" sont dépourvus d'estime de soi car ils ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux, faute d'avoir reçu les bases (en français en particulier) pendant un temps suffisant et dès le primaire. Que l'institution cesse de faire croire que l'enfant va "construire ses savoirs" au travers d'activités interdisciplinaires ludiques et sans travail personnel d'acquisition de connaissances.

Nous défendons donc les valeurs d'excellence de l'apprentissage mais affirmons en même temps notre attachement à la priorité donnée à la lecture, l'écriture et les mathématiques, priorité à rétablir dès le plus jeune âge et gage de réussite future.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

Le C.L.E.M.I. : créateur de la " semaine de la presse à l'école "



Le Centre de Liaison entre l'Éducation et les Moyens d'Information (C.L.E.M.I.*) a été créé en 1983 sous le ministère d'Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale de 1981 à 1984. Il est chargé de former à l'éducation aux médias les élèves français, quel que soit le niveau de leurs études. Il s'agissait

aussi de les inciter à lire les journaux en général à une époque où l'on commençait à constater un net désintérêt, sauf peut-être pour "L'Equipe" et encore ! C'est pour cela que très vite, est née l'idée d'instituer une " semaine de la presse à l'école " qui a lieu généralement en mars chaque année et qui connaît de plus en plus de succès : y participent 15 000 établissements et 4 millions d'élèves !

Le C.L.E.M.I. est appuyé dans chaque académie par un correspondant, généralement un professeur, qui dispose d'une décharge horaire plus ou moins importante. Les journaux nationaux et régionaux participent pleinement à la " semaine de la presse à l'école ", mais très souvent aussi ils prennent contact avec tel ou tel établissement scolaire, reçoivent des élèves à qui ils font visiter leurs locaux et assister à l'impression des quotidiens. L'A.R.P.E.J. (Association Régions Presse Enseignement Jeunesse) prend d'ailleurs une part très active à toutes ces activités, réunions, manifestations, événements divers et variés.

Le C.L.E.M.I. favorise le fonctionnement et le développement de l'Observatoire des pratiques de la presse lycéenne

dont le rôle principal consiste à conseiller les lycéens qui veulent faire paraître des journaux dans leurs établissements, à leur faire connaître la législation qui régit la presse, à leur éviter les éventuels dérapages et à jouer le rôle de médiateur en cas de conflit local. Le C.L.E.M.I. est d'ailleurs chargé d'un " dépôt pédagogique " de ces journaux en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France. Les lycéens s'investissent aussi dans des émissions de radio et les moyens modernes de communication, ce qui explique que le mot " médias " dans le titre du C.L.E.M.I. a remplacé récemment le mot " moyens " des débuts.

Dès le départ, le C.L.E.M.I. voit son travail validé par un Conseil d'orientation et de perfectionnement, une instance composée de 64 membres, dont le SNALC qui en fait partie depuis sa création. Le conseil est actuellement présidé par Jean-Marie Dupont, un journaliste qui a fait l'essentiel de sa carrière au " Monde " et qui s'est fait remarquer en particulier par un appel à rédiger un code de déontologie, ce qui ne fait pas l'unanimité au sein du monde des journalistes. Le C.L.E.M.I. est dirigé par France Renucci, maître de conférences, assistée d'Evelyne Bevert pour les relations internationales car le C.L.E.M.I. a joué un rôle fondateur et a été plus ou moins imité dans beaucoup de pays européens et ailleurs. Toute une équipe s'affaire en permanence au siège du C.L.E.M.I., rue de Vaugirard à Paris.

* www.clemi.org

Frédéric ELEUCHE
Secrétaire national aux personnels administratifs et de santé

En direct des CPC

Compte rendu de la CPC n°8 du 14 mai 2012

1/ Rénovation du CAP sellier harnacheur

(Présentation faite par M. J-L Thomas, IEN-ET à Caen)

Le référentiel actuel date de 1981 et se limite à une liste de tâches. On observe que la filière du cheval reste très peu organisée. Les haras nationaux et l'École nationale d'équitation du Cadre Noir de Saumur se font porte-parole de la profession.

Ce CAP concerne peu de candidats, environ 20 par an en général, regroupés à Saumur. Les emplois se situent dans seulement 230 entreprises de 1 à 30 salariés. On constate qu'il est très difficile de distinguer sellerie-marroquinerie et sellerie-harnachement. Les entreprises ont souvent les deux activités. Les professionnels de la sellerie-marroquinerie (Vuitton, Hermès) demandent à se joindre au groupe de travail.

Il existe un brevet interne aux haras.

Beaucoup de formation se fait en entreprise ; le besoin en formation continue est fort. Les compétences requises semblent se situer à la fois au niveau V et au niveau IV. La représentation du métier est complexe. Monsieur Message s'étonne qu'on ne situe pas le diplôme au niveau IV, tandis que Madame Trocmé précise qu'aucune demande n'est apparue dans ce sens en dehors du groupe de travail lui-même.

Ndlr : sans doute les entreprises ne souhaitent-elles pas devoir payer les selliers au niveau IV.

2/ BTS production textile

Le constat :

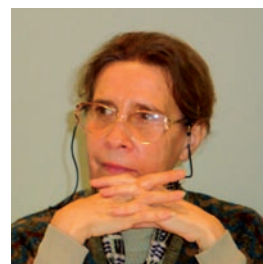
Une enquête a été adressée à 600 entreprises, 63 ont répondu, surtout situées dans le quart Sud-Est.

29 sur 63 prévoient de recruter au niveau BTS, tissage ou autres, notamment chimie.

Les niveaux de qualification observés dans les entreprises se répartissent comme suit :

- 74% techniciens/agents de maîtrise
- 20% ingénieurs
- 3% employés
- 3% ouvriers

Le niveau des titulaires de BTS est généralement jugé satisfaisant en ce qui concerne les connaissances et aptitudes ; on aimerait une meilleure culture scientifique.



Les 39 recrutements prévus dans les cinq ans à venir résultent de départs en retraite. Les plus recherchés sont probablement les titulaires de l'option bonneterie.

La rénovation est jugée nécessaire et s'oriente vers la refonte de 4 BTS en 2, à savoir ennoblissement textile et matières textiles. Les flux dans ces BTS sont faibles.

Norbert Perrot, doyen de l'Inspection générale STI, suggère de recourir à un BTS scientifique avec une option ennoblissement qui permettrait de s'adapter au faible flux. Une discussion s'engage sur l'attrait de ces métiers, la nécessaire combinaison de la créativité et des connaissances techniques. On convient finalement de conduire une étude plus approfondie pour la prochaine réunion de la 8ème CPC qui aura lieu en décembre.

La représentante d'UNITEX présente les résultats d'une étude destinée à observer les métiers de l'ennoblissement (préparateur matière, blanchiment, teinture, etc). L'ennoblissement rassemble 200 entreprises en France et 4000 salariés. Les débouchés sont hétérogènes. Il s'agit d'une industrie en restructuration. L'étude porte sur quatre métiers en particulier : conducteur de ligne, imprimeur, coloriste, conducteur de machine d'apprêt. On observe que les jeunes ne sont pas mobiles et que la VAE doit être développée. Une présentation sera faite en décembre.

3/ Questions diverses

La réunion s'achève avec la présentation du CEREQ sur le rôle et la place des professionnels dans la conception des diplômes dont nous avons rendu compte dans notre lettre numéro 25 d'avril 2012.

Josée-Ariane MULLER
Académie de Clermont-Ferrand

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- **Diplômes comptables.** Classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) pour l'année universitaire 2012-2013. BO n°26.
- **Commission générale de terminologie et de néologie.** Vocabulaire de l'agriculture et de la pêche. BO n°25.
- **Commission générale de terminologie et de néologie.** Vocabulaire de l'édition et du livre. BO n°26.
- **Jurys d'examens.** Rémunération des intervenants participant aux jurys d'examens conduisant à la délivrance de diplômes ou certificats relevant du ministre chargé de l'éducation nationale. BO n°22.
- **Mention complémentaire.** « Métiers de l'eau » : abrogation. BO n°22.
- **Baccalauréat technologique.** Définition de l'épreuve d'activités interdisciplinaires dans la série ST2S, applicable à compter de la session 2014 de l'examen, dont les épreuves anticipées ont lieu en 2013. BO n°21.
- **Baccalauréat technologique.** Définition de l'épreuve d'étude de gestion dans la série STMG applicable à compter de la session 2014 de l'examen, dont les épreuves anticipées ont lieu en 2013. BO n°21.
- **Baccalauréat professionnel.** « Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons » création et modalités de délivrance. BO n°21.

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE aupres du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Couvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépagne - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfr@free.fr	Mme Anne-Marie Marion 32K avenue du Cdt Marceau - 25000 Besançon anne-marie.marion@wanadoo.fr - 06.09.64.37.93	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Présidente Mme A.-M. Marion anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bn@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso 43, av. Gallieni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - snalc.auvergne@bbox.fr	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 Couron d'Avvergne isalionel@orange.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beautré - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	Mme Duthon (voir col. Trésorier) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les Terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - pressesnalc@snalc.fr
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiébaud (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Marie-José Fedorko	SNALC - M. Jean-Pierre Marini 28, rue Sophie Germain - 26000 Valence	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalc.lille@voila.fr 6, rue de la Métairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - apt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^l Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Corot - 23200 Aubusson	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app' 64 - 87100 Limoges ogfredric@orange.fr
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Légers-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	M. André Godet 18, rue Etienne Dolet - 69170 Tarare snalc-lyon@orange.fr	Mme Françoise Gualco 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.66.23.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Karim El Ouardi - Tél 06.50.28.01.24 52, av. du cdt soubielle - 66000 Perpignan president.snalmontpellier@gmail.com	M. Jordi Carbonell 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr	M. Gérard Lenfant - Tél 06.59.58.44.00 snalcmontresorier@yahoo.fr - Rés. Roquemer 32, av. des Jububiers - 11100 Narbonne Plage	Mme Florence Costa - 04.66.23.98.46 vallesoanina@gmail.com et M. G. Balitrand 06.64.30.37.97 - georgesbalitrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^{te} Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr	M. Axel Bergeron	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.com	Mme Françoise Tomaszuk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 02.34.96.02.78 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonor.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans-tours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	Mme Isabelle Hernandez SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme Catherine Joubert SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufik Kayal - toufikkayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dagnon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droucpeet 8, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufik Kayal (voir col. Président)
REIMS	Mme Béatrice Jullion - snalc.reims@laposte.net 57, rue des Covins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	M. Thierry Koessler 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr - Tél 03.26.87.19.98	Mme Béatrice Jullion (voir col. Président)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriol - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riats - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis	M. Jérôme Motet 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
ROUEN	M. Thiell - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Taurellus - 67600 Séléstat snalc.salsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchbach - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 06.73.15.47.24
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.toulouse.web12.fr	M. Pierre Van Omneslaeghe - snalc.12@snalc.fr 22, av. du Rouergue - 12310 Bertholène 05.65.74.49.70 - 06.80.59.37.23	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - apt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	SNALC 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DETACHES ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	SNALC Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)

**La protection
syndicale et juridique**

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC - 4, rue de Trévisse - 75009 PARIS (ou à votre section académique)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une **économie** de 25 à 30 euros **incluse**, contrairement à ce qui se fait ailleurs, **dans votre cotisation**

Académie de

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née Prénom

Date de naissance [][] [][] [][][][]

Adresse

[][][][]

Tél. fixe [][] [][] [][] [][] [][]

Mobile [][] [][] [][] [][] [][]

Courriel

Corps **Discipline**

Cl norm Hcl **Ech.** Depuis le [][] [][] [][]

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **
AGREGES Classe Normale				CERTIFIES, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
STAGIAIRES : 69 €							
3	159 €	54	173 €	3	139 €	47	146 €
4	179 €	61	189 €	4	159 €	54	162 €
5	199 €	68	207 €	5	169 €	57	172 €
6	211 €	72	220 €	6	179 €	61	182 €
7	221 €	75	235 €	7	189 €	64	195 €
8	228 €	78	249 €	8	199 €	68	206 €
9	233 €	79	263 €	9	209 €	71	217 €
10	239 €	81	274 €	10	216 €	73	228 €
11	245 €	83	285 €	11	225 €	77	240 €
AGREGES Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIES, P-EPS, PLP, CPE Hors Classe			
1 à 6	260 €	88	305 €	1 à 7	240 €	82	273 €

Adjoints Enseignement/CE-EPS/PEGC		Classe Normale	180 €
		Hors Classe/Classe Excep.	210 €
Contractuels, Vacataires, M.A., Assistants Education			
59 €			
RETRAITE, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE, CLD			
NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation			
ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)			
125 €			
Adjuvées	75 €	Saenes	100 €
Attachés	130 €	Attachés Principaux	180 €
IEN/IPR/ Chefs étab.	250 €	CASU	210 €
Infirmier(e)s	100 €	Professeurs des Ecoles	90 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : **66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion.**

** Moyenne tarifaire des 3 principaux syndicats nationaux, **sans complément juridique** (pour protection pénale équivalente, **ajouter 25 à 30 euros**).

Cotisation de base (cases bleutées) :

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 %

Sous Total S/T (arrondir à l'unité) : S/T = €

COUPLE avec : - 25% de S/T
(-25% pour chaque membre du couple)

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 €

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 €

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC)

MONTANT A REGLER (arrondir à l'unité) :

Etablissement d'exercice 2011/2012 code [][][][] [][][][]

Nom

[][][][]

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) S1 (délégué SNALC) de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 - Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de € → :

par prélèvement mensualisé reductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Cotisations 2011/2012 : le prélèvement automatique

Autorisation de Prélèvement

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
675

NOM, PRENOM, ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
.....			
.....			
.....			
_ _ _ _ 			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code étab ^t	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB
_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_
DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte			
Date : _ _ _ _ _ _ _ _ Signature :			

ORGANISME CRÉANCIER
Syndicat NATIONAL des Lycées et Collèges SNALC 4, rue de Trévisé 75009 PARIS
NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
.....
.....
_ _ _ _
Prière de compléter, dater et signer cette autorisation.
NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE !

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reductible : remplissez dater et signez le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, **accompagnée d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE**. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4 rue de Trévisé – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 20 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal et un échéancier vous informant du montant des prélèvements pour l'année suivante.

Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin. Tout simplement.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)



→ **PUISSANT, EFFICACE** : Avec 14 commissaires paritaires **nationaux** et plus de 260 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2^{ème} syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ **INDEPENDANT, HUMANISTE** : Etre SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. **Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'Etat ...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ **PROTECTEUR** : le SNALC-FGAF défend les intérêts moraux et matériels des professeurs. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**